

المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

## Rapport d'activités 2015



Rassemblement du 8 mars 2016 pour la journée internationale des droits de la femme, place du 1<sup>er</sup> Mai à Alger

## Sommaire

I. Le contexte.....	3
II. Les activités .....	3
1) Séminaire le 17 janvier à Alger : « Dénier de vérité en Algérie : tombes sous X, charniers et le refus de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme ».....	3
2) Développement du Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH).....	4
3) Formations .....	4
a) Nouveau cycle de formations en droit international des droits de l'Homme .....	4
b) Formations en communication et techniques de plaidoyer .....	5
c) Formation en techniques d'entretien et prélèvements ADN par des experts argentins de l'EAAF.....	6
d) Deuxième formation à la réalisation d'émissions radio .....	7
4) Conférence de presse qui marque les 10 ans de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.....	7
5) Etude sur l'application de la loi n°12-06 du 12 janvier 2015 relative aux associations .....	7
a) Algérie : la lente asphyxie des associations .....	7
b) Mission de plaidoyer pour présenter l'étude .....	8
6) Examen périodique de l'Algérie devant la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.....	8
7) Participation au Forum Social Mondial à Tunis .....	9
8) Campagne pour la journée internationale des victimes de disparition forcée .....	9
III. Divers .....	10

## **I. Le contexte**

L'année 2015 a été fortement marquée par la contestation sociale et la répression à l'égard des militants. En effet, huit défenseurs des droits des chômeurs de Laghouat ont été poursuivis pénalement pour « attroupement non autorisé » et condamnés à une peine de prison de 6 mois avec sursis.

Les militants opposants à l'exploitation du gaz de schiste sont parvenus à mobiliser la population algérienne sur cette question. Des rassemblements pacifiques ont eu lieu dans le Sud du pays et dans la capitale, mais ont à chaque fois été violemment dispersés par les policiers.

A Ghardaïa, de vives tensions ont ressurgi au cours de l'été, aboutissant à de violents affrontements entre les communautés de la région. Les habitants ont reproché aux forces de l'ordre leur non intervention, causant de nombreux pillages, des blessés et même des morts.

Malgré ce climat difficile, les familles de disparus sont restées courageuses et ont poursuivies leurs rassemblements pacifiques. Elles ont d'ailleurs été violentées et des militants arrêtés lors du rassemblement pour la journée internationale de l'enfance le 1<sup>er</sup> juin. Les équipes en France et en Algérie ont poursuivi leur travail sur les dossiers de disparus et ont déposés de nouveaux dossiers devant le Groupe de travail sur les disparitions forcées.

Le CFDA a eu un programme très chargé cette année et est parvenue à mettre en œuvre avec succès ses nombreuses activités. Ainsi, un nouveau cycle de formations en droit international des droits de l'Homme et un nouveau cycle de formations en communication et techniques de plaidoyer se sont ouverts. Le CFDA a également organisé une formation en techniques d'entretiens avec des experts argentins et une formation à la réalisation d'émissions de radio pour son projet « création d'une web-radio ».

Le CFDA a publié deux rapports cette année : un rapport très complet sur la liberté d'association et un rapport alternatif dans le cadre de l'examen périodique de l'Algérie par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Enfin, le Centre de recherches pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme a été très dynamique, notamment auprès des jeunes, pour les sensibiliser à la question des disparus et les mobiliser.

## **II. Les activités**

### **1) Séminaire le 17 janvier à Alger : « Dénier de vérité en Algérie : tombes sous X, charniers et le refus de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme »**

Le séminaire annuel du CFDA s'est tenu à Alger le 17 janvier et avait pour thématique « Dénier de vérité en Algérie : tombes sous X, charniers et le refus de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme ».

Dans un premiers temps, des experts sont intervenus pour rappeler le contexte des années 90 et les difficultés posées par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application. L'accent a ensuite été mis sur le refus de l'Algérie de mettre en œuvre les recommandations du Comité des droits de l'Homme, de diligenter des enquêtes et d'inhumer les tombes sous X pour identifier les corps.

Le séminaire s'est achevé avec les témoignages émouvant de familles de disparus qui ont illustré les difficultés rencontrées dans leurs démarches pour découvrir la vérité sur le sort de leurs proches disparus.

## **2) Développement du Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH)**

Tout au long de l'année, les équipes ont organisé des sessions de formations en techniques de présentation et des ateliers fiches de lecture à l'attention d'étudiants.

Le Centre a organisé sa première projection-débat le 31 janvier avec la projection du film « Disparitions » dont l'intrigue se déroule dans les années 70 en Argentine durant la dictature.

Dans le cadre de la journée internationale de l'enfance, une journée entière a été consacrée aux enfants afin de les informer et les sensibiliser sur leurs droits. Des ateliers ludiques et gourmands leur ont été proposés : un atelier de cuisine, un atelier « je connais mes droits et un atelier « jeux et chansons ».

Une table ronde-débat sur « *La transmission de la mémoire et l'implication des jeunes générations dans la recherche de la Vérité sur le sort de la personne disparue et de la Justice* » s'est tenue le 25 juillet. La table-ronde a été animée par deux psychologues et un sociologue qui ont discuté avec des familles de disparus sur la mobilisation des jeunes générations pour la vérité et la justice.

Enfin, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme le 10 décembre, les équipes ont travaillé avec une photographe pour réaliser une exposition photos intitulée « *Une image, une histoire, une mémoire* ». Pour préparer cette exposition, les équipes ont accompagné la photographe chez quatre familles de disparus habitant Oran pour capturer des moments de leur vie quotidienne et illustrer comment elles vivent depuis la disparition de leur proche. L'exposition devait initialement se tenir dans une galerie de photos du centre-ville d'Oran, mais le propriétaire des lieux ayant reçu des intimidations de la part des autorités, il s'est finalement rétracté. L'exposition s'est donc finalement tenue dans les locaux de la Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH) qui avait déjà accueilli l'exposition pour la fête des mères l'année passée.

## **3) Formations**

### **a) Nouveau cycle de formations en droit international des droits de l'Homme**

❖ **« L'Algérie et les droits de l'Homme » : les 29 et 30 mai à Alger**

Après plusieurs réunions de réflexion sur le devenir des formations en droits de l'Homme, a été décidé que lancer un nouveau cycle de formation qui comprendrait 4 formations qui ne soient pas trop espacées les unes des autres. Après avoir fait le choix des thèmes, les dates ont été fixées. La première formation étant fixée pour le 29 et 30 mai.

Ensuite, le CFDA diffusé un dossier de motivation au sein de son réseau pour sélectionner les participants. Les entretiens ont été menés à Alger les 1er et 2 mai pour sélectionner les participants.

La première formation s'est donc tenue les 29 et 30 mai à Alger auprès d'avocats algériens. La première journée, les participants ont d'abord étudié la définition des droits de l'Homme en droit national puis en droit international.

La seconde journée, les formateurs ont présenté les principaux organes conventionnels (ex : Comité des droits de l'Homme) et les procédures spéciales (ex : Groupe de travail sur les disparitions forcées). Les participants ont ensuite présenté un cas concret de violation des droits de l'Homme qu'ils avaient eu à défendre. Trois groupes ont ensuite été constitués pour que les participants réfléchissent à comment ils pouvaient mettre en œuvre les enseignements théoriques reçus.

❖ **« Les disparitions forcées : présentation générale » : les 18 et 19 septembre à Alger**

La seconde formation s'est déroulée à Alger du 18 au 19 septembre et avait pour thématique les disparitions forcées. La formation a débuté avec la projection du film « Y'a plus d'Amine » pour plonger les participants dans l'univers des familles de disparus. La formatrice a ensuite rappelé les origines et l'histoire de la disparition forcée, avant d'expliquer les éléments constitutifs de ce crime. Les participants ont ensuite analysé la définition de la disparition forcée dans différents textes internationaux, dont la Convention internationale pour la Protection de Toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées. Les participants ont également travaillé sur un quizz pour apprendre à bien distinguer le Comité contre les disparitions forcées et le GTDF.

La seconde journée, deux experts en communication sont intervenus pour former les avocats sur les techniques de présentation et d'argumentation. Les participants devaient réfléchir sur des situations où ils rencontrent des difficultés pour travailler leurs techniques (discours, gestuelle, tonalité, etc.).

**b) Formations en communication et techniques de plaidoyer**

❖ **« Production et animation web-radio associative et web social » : à Alger les 17 et 18 avril**

Le nouveau cycle de formations en communication s'est ouvert avec une formation en production et animation d'une web-radio associative à Alger les 17 et 18 avril.

Le formateur a expliqué quelle était la démarche à suivre pour créer une web-radio et a présenté la plateforme radionomy.com. Le formateur a fait écouter ses chroniques aux participants et à présenter les différents formats d'émissions.

Les participants ont ensuite travaillé en groupe sur un sujet de leur choix. La seconde journée, les participants ont poursuivi l'exercice et ont présenté les émissions. L'après-midi était consacrée à la stratégie de plaidoyer et les participants ont travaillé sur un programme de plaidoyer.

### ❖ **« Comment communiquer avec succès » : les 18 et 19 décembre à Alger**

Le CFDA a organisé une formation en communication sur la thématique « Comment communiquer avec succès ? » les 18 et 19 décembre à Alger. Des experts en communication suisses ont animé cette formation à travers des exposés théoriques et des exercices pratiques.

Le premier exercice proposé par les formateurs aux participants était de travailler en groupe pour répondre aux questions suivantes : qu'est-ce qui fait une bonne communication ? et quelles sont vos attentes de cette formation ? Chaque groupe devait désigner un rapporteur pour présenter le travail de son groupe. La formatrice a ensuite présenté deux techniques de communication : la roue de la perception et de la communication non violente.

La seconde journée, les participants ont étudié la notion de feed-back et comment faire un bon feed-back. Des exercices pratiques ont animé toute cette deuxième journée. Ainsi, les participants ont choisis un sujet à traiter en séquence filmée afin de le commenter à partir des règles de la communication. Ces exercices avaient pour objectif de faire prendre conscience aux participants de l'importance d'établir une stratégie de communication et comment structurer leur discours pour mieux défendre les droits de l'Homme.

### **c) Formation en techniques d'entretien et prélèvements ADN par des experts argentins de l'EAAF**

Dans la continuité de la formation en techniques d'entretien animée par un expert de l'EPAF<sup>1</sup> à Alger du 22 au 24 mai 2014, le CFDA a organisé une nouvelle formation en techniques d'entretiens et prélèvement ADN les 15 et 16 janvier 2015. La formation a été animée par deux expertes de l'EAAF<sup>2</sup> auprès d'une vingtaine de participants.

La première journée était consacrée à la méthodologie de l'entretien et les formatrices ont délivré de nombreux conseils aux participants, qui se sont ensuite exercés à mener un entretien.

La seconde journée était plus technique car elle concernait le processus d'identification des corps, la définition de l'ADN et comment comparer les données *ante mortem* et *post mortem*.

---

<sup>1</sup> Equipo Peruano de Antropología Forense

<sup>2</sup> Equipo Argentina Antropología Forense

#### **d) Deuxième formation à la réalisation d'émissions radio**

Dans la continuité d'une première formation en décembre 2014, une deuxième formation en production et technique radiophonique, a été organisée à Alger du 20 au 24 juillet 2015. La formation a été animée par une journaliste et avait pour objectif de former sept jeunes militants à la réalisation d'émissions radio sur les violations des droits de l'Homme.

Les participants ont appris les bases théoriques à la réalisation d'émissions radio et se sont familiarisés avec le vocabulaire technique et l'univers de la radio. Une fois ces explications théoriques assimilées, les participants ont appris à mener une interview. Ils ont travaillé en binôme pour apprendre à utiliser le matériel (microphone, casque, enregistreur numérique) et s'entraîner à la prise de son.

Les deux derniers jours, les participants se sont scindés en deux groupes : le premier groupe est parti à la rencontre des algérois pour les interviewer sur l'exploitation du gaz de schiste au sud du pays, tandis que le deuxième a interviewé deux associations sur le travail des enfants en Algérie. Les groupes ont ensuite réalisé leur propre montage audio en sélectionnant les enregistrements les plus pertinents pour le reportage, avant d'écouter le résultat final.

Certains participants ont aussi accompagné la formatrice sur le terrain dans la réalisation d'un reportage sur les enfants de disparus du 27 au 31 juillet.

#### **4) Conférence de presse qui marque les 10 ans de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale**

Le 29 septembre 2015 marque le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale, qui a été suivie de l'adoption de l'ordonnance n°06-01 le 27 février 2006 dont l'article 45 interdit toute poursuite à l'encontre des agents étatiques et empêche les familles des victimes d'accéder à la justice.

A l'occasion des dix ans de ce texte, une conférence de presse a été organisée le 28 septembre, à Alger, pour présenter une synthèse du nouveau rapport du CFDA et de SOS Disparus intitulé « *Les disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité ?* ». Ce rapport tend à démontrer que les disparitions forcées commises en Algérie dans les années 90 ne sont pas le fait d'agents isolés comme l'affirment les autorités, mais sont le résultat d'une politique réfléchie et organisée visant à semer la terreur parmi la population civile.

Deux proches de disparus ont délivré des témoignages touchants devant un public composé de familles de disparus, de militants, de journalistes et de chaînes de télévision

#### **5) Etude sur l'application de la loi n°12-06 du 12 janvier 2015 relative aux associations**

##### **a) Algérie : la lente asphyxie des associations**

Une mission de terrain a été menée du 29 mars 2015 au 20 avril 2015 et du 31 mai 2015 au 4 juin 2015 afin de réaliser une enquête sur l'application de la loi n°12-06 relative à la liberté d'association. Une personne a été recrutée spécialement pour mener ces enquêtes, élaborer le questionnaire et rédiger le rapport. Après avoir fait un listing d'associations, la chargée a pris rendez vous déjà à partir de Paris avec les associations avant de se rendre en Algérie.

Un questionnaire très complet a été réalisé et présenté aux responsables d'associations afin de mettre en exergue toutes les difficultés rencontrées par les associations pour se conformer à la loi. Au total, 46 associations ont été interviewées, avec des profils très différents : droits de l'Homme, enfance, jeunesse, citoyenneté, droits des femmes... Le rapport est très complet puisqu'il constitue une analyse juridique de la loi et une étude pratique de la mise en application de la loi.

Ce rapport, publié en juin, a été présenté auprès des organes de promotion et de protection des droits de l'Homme des Nations Unies à lors d'une mission de plaidoyer à Genève en juin.

### **b) Mission de plaidoyer pour présenter l'étude**

Une délégation composée de Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, Noureddine Ahmine, membre du RADDH, Abdelouhab Fersaoui, président de RAJ, Cherifa Kheddar, présidente de Djazairouna, Amine Sidhoum, coordinateur du RADDH, Julia Levivier, chargée de programmes au CFDA et Nermine Aamchi, stagiaire au CFDA, s'est rendue à Genève du 16 au 18 juin 2015.

La délégation a obtenu onze rendez-vous, notamment avec Michel Forst, le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme, deux membres du bureau MENA, l'assistante du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association, ou encore l'assistante du Rapporteur spécial sur la torture.

Les représentants des organes de promotion et de protection des droits de l'Homme des Nations Unies ont exprimé leur soutien et leurs vives préoccupations concernant les violations des droits de l'Homme commise en Algérie. Des stratégies pour condamner et faire cesser ces violations ont été envisagées.

### **6) Examen périodique de l'Algérie devant la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples**

L'Algérie a été programmée pour un examen lors de la 57<sup>ème</sup> session ordinaire ar la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. A cet effet, le CFDA a produit un rapport alternatif en se basant sur le rapport de l'Algérie présenté à la CADHP et les recommandations de la Commission.

Ce rapport de 46 pages a été rédigé par le CFDA avec les observations de Cherifa Kheddar, présidente de Djazairouna et de Maître Kouceila Zerguine de la Ligue Algérienne de Défense des droits de l'Homme.

De nombreuses recherches ont été menées pour rédiger un rapport complet qui traite de plusieurs sujets très importants: la situation des familles de disparus, mais aussi de de la liberté d'association, des droits des femmes etc., et propose une série de recommandations pour que l'Algérie se conforme à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Pour défendre son rapport alternatif, le CFDA a organisé une mission de plaidoyer à Banjul du 4 au 11 novembre 2015 dans le cadre de la 57<sup>ème</sup> session ordinaire de la CADHP.

La délégation, qui était composée de Nassera Dutour et de Chérifa Kheddar, a pris rendez-vous avec les différents commissaires en leur présentant le rapport.

Lors de cette session, la délégation a également fait trois déclarations : une déclaration générale, une déclaration auprès de la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes, et une auprès du Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme.

## **7) Participation au Forum Social Mondial à Tunis**

Une délégation du CFDA a participé au Forum Social Mondial qui s'est déroulé du 24 au 28 mars à Tunis. La délégation, composée de représentants du CFDA, de la FEMED<sup>3</sup>, de militants et de proches de disparus, a animé un stand avec une banderole et de la documentation sur le crime de disparition forcée.

Un atelier « Lutter contre l'impunité et les disparitions forcées dans un environnement politique autoritaire » a été organisé par le CFDA et la FEMED dans le cadre du Forum et a réuni une trentaine de personnes. Des victimes de disparition forcée et de torture et des représentants de la société civile ont apporté leurs témoignages et ont partagé leurs expériences sur l'Algérie, la Syrie, le Maroc et la Tunisie.

## **8) Campagne pour la journée internationale des victimes de disparition forcée**

Afin de commémorer cette journée internationale pour les victimes de disparition forcée le 30 aout et rappeler ce que sont des disparitions forcées en Algérie, une campagne de sensibilisation a été lancée sur Facebook. Pendant une semaine, les internautes ont été invités à suivre une série de textes racontant l'histoire des disparus et ont pu lire une sélection de poèmes d'une grande sensibilité écrits par leurs familles.

Dans le cadre de cette campagne, des témoignages de militants de la société civile engagés aux côtés des familles de disparus ont également été diffusés sur notre page. Ainsi, Chérifa Kheddar, présidente de l'association Djazaïrouna, a rappelé son soutien au combat des familles de disparus pour la Vérité, la Mémoire et la Justice. Le président de l'association Rassemblement action jeunesse (RAJ), Abdelouahab Fersaoui, s'est exprimé sur le combat des familles et a lancé un appel aux citoyens, aux partis politiques, aux associations et à l'État pour qu'ils prennent au sérieux la question des disparus.

---

<sup>3</sup> Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées

A Alger, une trentaine de personnes ont assisté à la projection du film « *Disparitions* » (2003) de Christopher Hampton dans les locaux de Sos Disparus. Cette projection a été suivie d'un débat et de témoignages des mères de disparus. A Oran, le film projeté a été « *Chanson pour Amine* », du cinéaste italien Alberto Bougleux.

### III. Divers

Nassera Dutour, a été honorée de recevoir le prix Lounès Matoub, contre l'oubli par l'association AGMUD, en janvier 2015. Ce prix est le second qu'elle reçoit après le prix Oscar-Romero de la Chapelle Rothko en 2011. Mais au-delà du prix, c'est le travail de l'association qui a été récompensé et reconnu. Dans son discours de remerciement, Nassera Dutour a d'ailleurs souligné la persévérance des familles de disparus, et a déclaré que ce prix représente un symbole contre l'oubli pour toutes les victimes des années 90.

Le CFDA, membre du REMDH, a accueilli la table-ronde organisée en partenariat avec le REMDH le 28 février pour présenter aux associations algériennes, la deuxième partie de son rapport « La liberté de réunion menacée : l'opposition bâillonnée dans la région Euro-Méditerranéenne » publié en décembre 2014. Cette table ronde a réuni de nombreuses. Plusieurs experts ont été invités à intervenir pour analyser l'état du droit de réunion pacifique en Algérie depuis la levée de l'état d'urgence et un débat s'en est suivi.

Nassera Dutour a participé à l'Assemblée Générale du REMDH qui s'est tenue du 12 au 14 juin à Bruxelles. Lors de ces 3 jours, les nouveaux membres du REMDH ont été présentés, le programme de travail ainsi que le budget 2015-2017 ont été discutés, ainsi que les amendements proposés aux Statuts, et les rapports ont été discutés et votés.

A l'occasion de la visite de la Haute-Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, une rencontre avec la société civile s'est tenue le 17 septembre au siège de la délégation de l'Union Européenne à laquelle Nassera Dutour a été conviée.

Enfin, Nassera Dutour a octroyé plusieurs interviews, notamment un de plus de 20 minutes pour Radio M, la web-radio du Maghreb Emergent<sup>4</sup>. Au cours de celui-ci-, elle est revenue sur le long combat des familles de disparus pour retrouver leurs proches et les obstacles rencontrés pour découvrir la vérité et accéder à la justice..

---

<sup>4</sup> <http://www.maghrebemergent.com/actualite/maghrebine/50923-invitee-de-radio-m-nacera-dutour-revient-sur-le-long-combat-des-familles-de-disparus-en-algerie.html>